

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 AOUT 2017 à 20h30

Présents : BRUNEL Didier, GERVAIS Michel, PRUNET Arnaud, DELOR Jean-Luc, ALLE Jean-Louis, BARNIER Gisèle, BLANC David, CAYROCHE Marie-Xristine, CAYROCHE Pierre, CLADEL, Céline, JOURDAN-OSTY Florence, VIGNOBOUL Cécile, VIGOUROUX Didier.

Représentés : TEISSEDRE Murielle par BRUNEL Didier.

DELIBERATIONS

1) Validation de la Commission d'Appel d'Offres concernant la construction d'un point Multiservices

M. le Maire rappelle le projet de construction d'un point Multiservices et d'un logement ainsi que les subventions accordées par l'Etat, la Région Occitanie et le Département de la Lozère pour cette opération. Quarante-neuf offres ont été présentées pour les travaux concernés, qui se dérouleront en une seule tranche.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 23 août 2017, les entreprises suivantes ont été retenues :

NUMERO DU LOT	LIBELLE	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT H.T.
1	TERRASSEMENT – VRD – ABORDS	COLAS	127 284.48 €
2	GROS ŒUVRE	SARL BONHOMME	125 149.27 €
3	CHARPENTE BOIS – OSSATURE BOIS	SARL MARTIN	53 666.00 €
4	COUVERTURE – BARDAGE – ZINGUERIE	LOZERE CHARPENTE	63 121.40 €
5	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	IMBERT	36 693.00 €
6	CHARPENTE METALLIQUE – SERRURERIE	GAILLARD	35 169.40 €
7	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	CHABALIER	29 774.50 €
8	DOUBLAGE – CLOISONS SECHES - ISOLATION	TECHNI CLOISON	51 301.90 €
9	CARRELAGE – FAIENCES	ART BATIMENT	41 464.54 €
10	PEINTURES – NETTOYAGE	MENDE PEINTURE	10 058.50 €
11	CHAUFFAGE – SANITAIRES – VMC	PLANCHON	50 790.50 €
12	ELECTRICITE	SCHEFFER	42 410.60 €
13	ENDUITS EXTERIEURS	VAZ	1 694.00 €
14	EQUIPEMENT	SARL GOUBERT	169 000.00 €
15	CLOISONS ISOTHERMES	SO.PRO.ME.CO	24 003.88 €
MONTANT TOTAL DU MARCHÉ DE TRAVAUX H.T.			861 581.97 €

M. le Maire propose d'approuver la décision de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De RETENIR les entreprises mentionnées précédemment pour les montants précités
- D'AUTORISER M. le Maire à signer le marché de travaux ainsi que tout document y afférent.

Voté à l'unanimité.

2) Validation de la Commission d'Appel d'Offres concernant la rénovation des équipements sportifs communaux

M. le Maire rappelle le projet de rénovation des équipements sportifs ainsi que les différentes subventions accordées pour cette opération. Vingt-et-une offres ont été présentées pour les travaux concernés, qui se dérouleront en une seule tranche.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 23 août 2017, les entreprises suivantes ont été retenues :

NUMERO DU LOT	LIBELLE	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT H.T.
1	DEMOLITION – GROS ŒUVRE	SARL BONHOMME	99 561.50 €
2	CHARPENTE – COUVERTURE	GAILLARD	34 413.27 €
3	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	CANAC	20 000.00 €
4	SERRURERIE	CANAC	21 613.00 €
5	CLOISONS SECHES – FAUX PLAFONDS	TECHNI CLOISONS	12 927.15 €
6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	GELY MENUISERIES	11 470.00 €
7	CHAPES – SOLS SOUPLES	BUGEAUD	19 619.93 €
8	PEINTURE – NETTOYAGE	TOP DECO	3 267.00 €
9	SANITAIRES – VMC	PLANCHON	10 192.60 €
10	ELECTRICITE – CHAUFFAGE	RODIER	18 818.24 €
11	ENDUITS EXTERIEURS	FACADE PLUS	3 142.33 €
MONTANT TOTAL DU MARCHÉ DE TRAVAUX H.T.			255 025.02 €

M. le Maire propose d'approuver la décision de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De RETENIR les entreprises mentionnées précédemment pour les montants précités
- D'AUTORISER M. le Maire à signer le marché de travaux ainsi que tout document y afférent.

Voté à l'unanimité.

3) Location à l'ancienne école (studio)

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le locataire du studio communal situé au sein de l'ancienne école quittera les lieux au 31 août 2017. Il propose de fixer le nouveau loyer à 280 € par mois. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de fixer le nouveau loyer à 280 € par mois et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette location.

4) Achat de pierres à M. MAURIN

Dans le cadre de différents travaux envisagés sur la commune, M. le Maire précise qu'il est nécessaire d'acheter un certain nombre de pierres. L'achat de pierres locales est proposé puisqu'un habitant de la commune, M. MAURIN, en a en stock.

50 m³ seraient ainsi mis à la disposition de la Mairie au prix de 10 € le m³ soit un coût total de 500 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de M. le Maire
- DONNE tout pouvoir à M. le Maire afin de signer tout document se rapportant à cet achat.

5) Achat de pierres à M. SAVAJOLS SAVAJOLS

Dans le cadre de différents travaux envisagés sur la commune, M. le Maire précise qu'il est nécessaire d'acheter un certain nombre de pierres. L'achat de pierres locales est proposé puisqu'un habitant de la commune, M. SAVAJOLS SAVAJOLS, en a en stock.

28 m³ seraient ainsi mis à la disposition de la Mairie au prix de 40 € le m³ soit un coût total de 1 120 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la proposition de M. le Maire
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire afin de signer tout document se rapportant à cet achat.

6) Création de deux postes d'adjoints techniques

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 29 Juin 2017,

Considérant la nécessité de créer :

- un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 4h00 hebdomadaires en raison des besoins de service au sein de l'école publique communale et afin d'effectuer l'entretien des bâtiments communaux
- un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 14h20min hebdomadaires en raison des besoins de service au sein de l'école publique et afin d'exercer les missions de surveillance et de service à la cantine ainsi que dans la cour de récréation de l'école publique communale..

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 4h00 hebdomadaires pour effectuer l'entretien des bâtiments communaux
- la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 14h20min. hebdomadaires pour exercer les missions de surveillance et de service à la cantine ainsi que dans la cour de récréation de l'école publique communale.

Le CAP Petite Enfance est requis. En cas de recours à un agent contractuel, la rémunération serait basée sur l'indice majoré (IM) 321.

M. le Maire précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

7) Modification du temps de travail d'un agent

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 29 Juin 2017,

Selon l'avis du Comité Technique demandé le 08 Août 2017,

Considérant la modification des rythmes scolaires et notamment la disparition des temps périscolaires,

Il apparaît nécessaire de modifier

- l'emploi **d'adjoint administratif 2^{ème} classe** créé par délibération du 28 juin 2016 (DEL_2016_06_09) à raison de **15h15min.** hebdomadaires, pour exercer les fonctions de gestionnaire de l'agence postale communale et l'entretien des bâtiments communaux.

M. le Maire propose de le modifier comme suit : poste à 12h30min. hebdomadaires pour exercer les fonctions de gestionnaire de l'agence postale communale.

- l'emploi **d'adjoint d'animation 2^{ème} classe** créé par délibération du 28 juin 2016 (DEL_2016_06_10) à raison de **14h45min.** hebdomadaires (correspondant à un temps de travail lissé sur l'année), pour exercer les missions en lien avec l'aide dans les domaines scolaire et périscolaire (animation périscolaire, présence auprès des enseignants, surveillance des temps d'étude et de garderie...)

M. le Maire propose de le modifier comme suit : poste à 16h30min. hebdomadaires (correspondant à un temps de travail lissé sur l'année), pour exercer les missions suivantes : présence auprès des enseignants, surveillance des temps de cantine, d'étude et de garderie.

- l'emploi **d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 6h30 minutes hebdomadaires** (correspondant à un temps de travail lissé sur l'année), pour exercer les missions de surveillance et de service à la cantine ainsi que l'entretien des bâtiments scolaires.

M. le Maire propose de le modifier comme suit : poste à 7h30min.hebdomadaires pour effectuer l'entretien des bâtiments communaux.

M. le Maire précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

8) Vote de crédits supplémentaires en M 40

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'étant donné l'opération de traitement aux UV des eaux des réservoirs de la Fagette et du Chastel, il convient de créer une nouvelle opération en M 40, de voter les crédits supplémentaires suivants et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 - 20	Frais d'études	2400.00	
2315 - 16	Installat°, matériel et outillage techni	-2400.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

SUJETS A ABORDER

- M. le Maire indique que **l'autolaveuse** acquise pour le nettoyage des bâtiments communaux sera livrée le 28 Août 2017 et donc opérationnelle dès la rentrée.
- **TRAVAUX EN COURS :**
 - La construction des **toilettes publiques** va débuter semaine 35. Des pierres du village ont été achetées notamment à cet effet.
 - **Au départ de la RD 806 en direction d'Alteyrac**, l'entreprise BONHOMME va débuter les travaux de construction du mur et utilisera également les pierres achetées.
 - Le **programme des travaux de voirie pour 2017** a débuté avec le chantier de la rue du Couderc (réseaux) et se poursuivra dès le 4 septembre.
 - Dès que le chantier précédemment cité sera terminé, l'accès pour les personnes à mobilité réduite, à l'arrière de la Mairie, va être réalisé par l'entreprise COLAS pour un montant de 6 758.90 € H.T (suite à la réception de trois devis).
 - Les **travaux concernant le Chemin du Champ Grand** seront réalisés également par l'entreprise COLAS pour un montant de 46 146.50 € H.T. dès le début d'année prochaine. Trois devis ont aussi été comparés pour cette opération.

Séance levée à 23h15.